

# Contrat doctoraux de l'Ecole Doctorale EOS :2020



Contrat doctoral

## ▶ Contrat doctoral 2019

Contrat doctoral 2019-2020 : [information ici](#)

Contrat doctoral 2019-2020 : [dossier commun pour ED et UPL ici](#)

**Échéance : le 29 mai 2019**

à [isabelle.tripet@parisnanterre.fr](mailto:isabelle.tripet@parisnanterre.fr) et [cmarin@parisnanterre.fr](mailto:cmarin@parisnanterre.fr)

Chaque année l'École Doctorale «Economie, Organisations, société (396) attribue un certain nombre de contrats doctoraux. Ces contrats permettent un financement de la thèse pendant trois ans. Ils peuvent également s'assortir d'une charge d'enseignement rémunérée. La procédure d'attribution a lieu en juin. Elle implique notamment l'audition des candidat-e-s pré-sélectionné-es devant le conseil de l'école doctorale, sous réserve d'information restreinte de jury.

Les candidatures portent sur un projet d'inscription en thèse en 2019-2020. Toutefois, les personnes inscrites en doctorat en 2018-2019 peuvent postuler sous réserve que leur inscription en thèse soit postérieure au 1er septembre 2018.

Toute inscription en thèse a pour requis préalable l'obtention d'un diplôme de Master 2 ou équivalent. Les personnes inscrites en Master 2 en 2018-2019, dont les résultats n'ont pas encore fait l'objet d'une délibération par le jury compétent à la date fixée pour le dépôt du dossier, peuvent candidater en joignant à leur dossier le relevé des résultats déjà obtenus et une attestation de leur directrice ou directeur de mémoire de M2 concernant l'état d'avancement de ce projet ainsi que la date de soutenance prévue.

Pour 2018-2019, l'École Doctorale 396 attribuera 6 contrats. Les candidat-e-s peuvent, en parallèle, postuler à un contrat doctoral de l'université Paris Lumières.

Pour postuler à un contrat doctoral de l'université Paris Nanterre – ED 396

Les candidat-e-s sont présélectionné-e-s par les unités de recherche rattachées à l'ED 396 après soumission d'un projet de recherche au directeur ou de la directrice de thèse pressenti-e. Il importe donc que les personnes qui souhaitent déposer une candidature prennent contact avec un directeur ou une directrice de thèse de leur choix.

Le projet de thèse doit satisfaire aux critères suivants : qualité scientifique, originalité, faisabilité.

Les candidat-e-s retenu-e-s seront auditionné-e-s les 11 et 12 juin 2019 par un jury composé de membres

représentant les unités de recherche rattachées à l'ED.

Chaque candidat-e exposera son projet de thèse et ses motivations pendant un maximum de 10 minutes qui seront suivies par 5 minutes de discussion avec le jury.

Dépôt des dossiers :

Bâtiment A - Bureau A301A 3ème étage le 29 mai 2019 avant 14h

le mémoire de Master 2

L'avis du directeur de thèse sur le projet de la thèse et la candidature du futur doctorant

## ▶ Contrats doctoraux



### Contrat doctoral 2019-2020

16 mai 2019 - 12 juillet 2019

Résultat du contrat doctoral 2019-2020 et le candidat que l'ED présente à UPL [Lire la suite](#)

## ▶ Contrats doctoraux de l'université Paris Lumière 2019-2020

4 juin 2019

l'université Paris Lumières (UPL) attribue, pour sa quatrième année, 8 contrats doctoraux. Les candidatures doivent répondre aux mêmes exigences que pour les contrats attribués par l'université Paris Nanterre. Pour conclure un contrat de l'université Paris Lumières (ComUE)

les candidat.e.s sont présélectionné.es, suivant les modalités précédentes par les unités de recherche qui leur sont rattachées à l'ED.

Le dossier de thèse doit satisfaire aux critères suivants :

• Qualité scientifique,

• Originalité,

• Interdisciplinarité,

• Ouverture internationale (interdisciplinarité, collaborations internationales, [coopérations dans le cadre de la ComUE, et associés](#)).

5- inscription dans les axes de recherche de la ComUE :

- Sociétés de demain : durabilité, innovation sociale, émancipation humaine
- Droits : justice et injustice
- Création d'hier à demain : arts, patrimoine, humanités.

Les candidat.e.s retenu-es seront auditionné-es le lundi 24 juin 2019 par un jury composé de membres représentant le collège doctoral de la ComUE.

Les modalités de candidature à un contrat doctoral de l'université Paris Lumières peuvent être consultées sous le lien suivant : <http://www.u-plum.fr/appels-a-projet-de-upl>

Dossier de candidature

Le dossier de candidature est commun aux deux procédures. Il comprend les pièces suivantes (tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas traité).

- La fiche d'inscription complétée ;
- Un Curriculum Vitae académique (2 pages maximum) ;
- Un projet de thèse (4 pages maximum, police Times 12, bibliographie sommaire incluse. Par souci d'équité, les pages supplémentaires seront retirées du dossier).

Le dossier doit être transmis, après signature de la directrice ou du directeur de thèse présent(e) et de la directrice ou du directeur du laboratoire, par les unités de recherche, sous format électronique uniquement (pdf) à Isabelle Tripet ([itripet@parisnanterre.fr](mailto:itripet@parisnanterre.fr)) et Christine Marin ([cmarin@parisnanterre.fr](mailto:cmarin@parisnanterre.fr)) *au plus tard le 29 mai 2019 à minuit.*

Demande de dossier pour l'Ecole EOS  
pas courrier ou à déposer : le mémoire de Master 2  
L'avis du directeur de thèse sur le projet de la thèse et la candidature du futur doctorant

## ▶ Campagne national "Doctorat handicap 2019"

Dispositif initié en 2016, engageant les établissements à financer également sur leurs ressources propres des contrats doctoraux fléchés « handicap », dès lors qu'ils sont bénéficiaires d'un contrat ministériel, se poursuit pour cette nouvelle campagne.

Le candidat(e) s'engagera si les établissements s'engagent également, en fonction bien évidemment, de la qualité scientifique du dossier pour accéder et réussir en doctorat. Les déclarations de financement effectif des campagnes 2016, 2017 et 2018 ainsi que les engagements pour 2019, seront pris en considération par le comité de sélection.

Il est précisé que les financements établissements, pris en considération par le comité, seront ceux que ce dernier vous a proposés lors des campagnes précédentes. Ce dispositif a permis, grâce à vos engagements, de conclure 62 contrats supplémentaires depuis 2016.

L'objectif du dispositif restant de favoriser la poursuite d'études au niveau doctorat des étudiants et étudiantes en situation de handicap et de poursuivre le déploiement de la politique en faveur du handicap au sein de l'enseignement supérieur, le financement de ces vingt-cinq contrats est destiné à compléter l'offre globale existante et reste non exclusif des autres types de financement.

Les étudiants et étudiantes dont les dossiers de candidature auront été sélectionnés, bénéficieront d'un contrat d'une durée de trois ans (36 mois), conditionné chaque année par la réinscription en formation doctorale.

Les dispositions du décret n°2009-464 du 23 avril 2009, relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche s'appliquent de plein droit aux bénéficiaires des contrats handicap, notamment sur le fait que le contrat prend effet dans l'année qui suit la première inscription en doctorat sauf dérogation prévue par l'article 2 du décret n°2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret 2009-464 précédent.

La campagne nationale, placée sous la responsabilité du département des stratégies de ressources humaines, de la parité et de la lutte contre les discriminations fait l'objet d'une communication sur le site officiel ainsi qu'auprès des directions des écoles doctorales. Les correspondants et référents handicap de vos établissements devront être informés par vos soins de cette nouvelle campagne.

Le dossier de candidature se présente sous une forme unique regroupant

le curriculum vitae de l'étudiant,  
le justificatif de sa qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi,  
le projet de thèse,  
l'avis motivé du directeur de l'école doctorale,  
l'avis du /des directeur(s) de thèse, celui de la direction du laboratoire d'accueil.

Les candidatures doivent être validées par ordre de priorité et transmises soit par l'établissement d'inscription de l'école doctorale soit par l'établissement qui recense l'ensemble des dossiers d'un même site universitaire.

Les dossiers doivent être envoyés le vendredi 29 mars 2019 au plus tard, à la responsable du Service des Etudes Doctorales, Mme Christine Marin : [cmarin@parisnanterre.fr](mailto:cmarin@parisnanterre.fr)

Les demandes éventuelles de prolongation, principalement celles relatives aux contrats accordés lors de la

campagne 2016, seront instruites dans les mêmes conditions que les candidatures 2019. Un dossier spécifique est mis à disposition des établissements.

Les établissements dont les dossiers auront été retenus seront informés le lundi 17 juin 2019 au plus tôt. L'acceptation du bénéfice du contrat ou de la prolongation devra impérativement être transmise au ministère, par l'école doctorale, avec l'engagement du bénéficiaire à compter de la notification.

Ces délais s'appliqueront, en cas de renonciation, aux établissements qui seront avisés du bénéfice d'un contrat inscrit sur liste complémentaire à la suite d'une renonciation sur liste principale.

Pour en savoir plus, veuillez télécharger les documents disponibles le lien [ici](#)

Mis à jour le 16 mai 2019

<https://ed-eos.parisnanterre.fr/contrat-doctoraux-de-l-ecole-doctorale-eos-2020-686102.kjsp?RH=1434976098279>